

Synthèse réunion Protection de l'enfance – cabinet A. Taquet

15 avril 2020

Présent.e.s :

- Adrien Taquet
- Maxime Boidin
- DGCS
- Action Enfance
- Adessa
- ADMR
- ANAMAAF
- ANMECS (excusé)
- ANPF
- Apprentis d'Auteuil (excusé)
- CNAEMO
- CNDPF
- CNAPE
- Croix rouge française
- FEHAP
- FNAF
- FNAAFP
- Fédération nationale des lieux de vie
- GEPSO
- GNDA
- La vie au grand air
- NEXEM
- SAF
- Groupe SOS Jeunesse
- SOS VE
- UNA (excusé)
- UFNAFAAM
- Uniopss

Intervention d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance :

- **Equipement de protection individuel (EPI)**

A. Taquet s'est entretenu avec D. Bussereau, président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), la semaine dernière. Il a insisté sur la nécessité d'équiper les établissements et services de protection de l'enfance d'EPI. L'ADF encourage les départements à le faire. L'ensemble des départements semblent disposer aujourd'hui de masques.

⇒ Des associations font état d'un manque d'EPI persistant dans certains territoires.

- **Préparer le déconfinement à venir :**

Le confinement est à travailler dès aujourd'hui. Le SE propose aux participants d'envoyer une contribution sur les enjeux majeurs et risques pour les enfants en sortie de confinement. Quelles sont les impératifs à anticiper ?

Des éléments ont déjà été identifiés : Détecter les violences qui ont pu se produire, bilans de santé, inégalités scolaires, loisirs et vacances.

Un Haut-fonctionnaire, Jean Castex, a été nommé pour préparer le déconfinement.

- **Lancement du plan de soutien à la parentalité** (cf. communiqué du 9 avril 2020)

- **Vérification des antécédents judiciaires :**

Pour la vérification du B2, une procédure a été envoyée aux départements la semaine dernière. Les départements doivent centraliser les demandes et identifier un interlocuteur qui les transmet à la DPJJ. Le contrôle du FIJAIS fonctionne également.

Les structures de protection de l'enfance ne doivent pas hésiter à remonter les besoins sur la plateforme *Jeveuxaider*.

- **EN** : A. Taquet en a reparlé à JM. Blanquer des besoins de la protection de l'enfance relatifs à la mise à disposition de personnel de l'EN. Cette demande a été relayée auprès des recteurs d'académie : des enseignants pourront intervenir volontairement dans les structures de PE pour faire du soutien scolaire.
- **Prime** : annonce aujourd'hui une prime pour les familles vulnérables avec enfants : 150euros pour les bénéficiaires du RSA et 100 euros par enfant / Prime accordée aux fonctionnaires de l'Etat et fonctionnaires de la fonction publique territoriale à la libre appréciation des CT (prime défiscalisée) / Pour le secteur asso, Adrien Taquet a porté la demande auprès du PM et du PR. Des discussions sont en cours pour penser la revalorisation du travail social.
- **Intervention à domicile** : Le SE y porte une attention particulière, notamment dans un contexte d'augmentation des violences intrafamiliales. Le milieu ouvert doit maintenir une activité à distance et en présentiel pour les situations qui l'exigent.

Intervention des participant.e.s :

- **Equipement de protection individuel (EPI)**

La question des masques et des sur-blouses est toujours un point tension pour les équipes, il y a des cas de COVID et aucune protection. Par exemple, une pouponnière n'a pas réussi à obtenir des sur-blouses alors même que deux enfants étaient malades.

Certains départements ont commencé à livrer des MECS mais cela est loin d'être le cas partout. En effet, la situation est toujours inégalitaire en fonction des territoires. Au sein même de la protection de l'enfance, on note un traitement différencié. La priorité peut être donnée à l'hébergement au détriment du milieu ouvert, et inversement.

Il convient d'équiper les professionnels mais aussi les usagers : les apprentis par exemple commencent à reprendre le chemin des ateliers. **Les associations ne peuvent pas les protéger ce qui ouvre la voie à des droits de retrait et de futurs conflits prudhommaux alors même qu'elles suivent les recommandations gouvernementales.**

La question des équipements individuels de protection deviendra encore plus prégnante lors du retour progressif à l'école des enfants. Les professionnels font d'ores et déjà état de leurs craintes.

⇒ Les fiches consignes vont-elles être actualisées au regard des propos du Président de la République sur « les masques grand public » ?

- **Tests de dépistage**

La question de la reprise des activités et des visites à domicile pose la question du risque de propagation du virus. C'est pourquoi, les associations demandent à ce que le dépistage soit pensé et mis en place pour tout le secteur social et médico-social (on ne peut cloisonner les secteurs alors même que nombre d'enfants relèvent de prise en charge multiples et sont à la fois protégés et porteurs de handicap).

En outre, certains professionnels sont malades avec des symptômes parfois proches de ceux décrits pour le COVID mais ne sont pas dépistés. Le retour sur le terrain après l'arrêt de travail sans savoir s'ils étaient réellement porteurs du covid19 inquiète fortement leurs collègues. Inquiétude également qu'ils contaminent les familles et enfants.

⇒ **Il y a donc une demande forte à ce que les travailleurs sociaux comme les soignants puissent bénéficier d'un test de dépistage en cas de maladie.**

- **Sortie de crise**

Le déconfinement va poser un certain nombre de défis aux structures de protection de l'enfance ainsi qu'aux magistrats et autorités publiques (reprise des visites à domicile, reprise des évaluations avec

un stock d'IP qui risque d'être important, reprise des évaluations des situations à domicile, retour à la scolarité et mesures de protection, dépistage, rétablissement des DVH, mesures en attente...). Pour éviter l'effet surprise générateur de tension, les associations souhaitent anticiper la reprise d'activité et prévoir des mesures permettant d'assurer la sécurité des professionnels tout en leur permettant d'assurer leur mission:-

- ⇒ **Les fédérations pourraient travailler avec le ministère des procédures à mettre en place pour anticiper au mieux cette situation et adapter les mesures générales à la situation du secteur social et médico-social.**
- ⇒ **Appel à contribution du ministère**

- **Vérification des antécédents judiciaires**

Une solution a été trouvée pour la consultation des B2 pour l'ensemble des établissements et services de protection de l'enfance. Une note a été envoyée en ce sens par la DPJJ le 9 avril. Cependant, pour le moment, aucun département n'a à notre connaissance mis en place ce processus. Certains départements ont communiqué directement l'adresse mail communiquée par la DPJJ. Les directeurs et directrices d'établissement ont donc envoyé leurs demandes à la DPJJ et celles-ci risquent de ne pas être traitées.

- ⇒ Quelle est la procédure à suivre ?
- ⇒ Qu'en est-il pour le FIJAIS ?

- **Sentiment d'isolement des établissements, services, AF et lieux de vie :** Des professionnels évoquent le « silence assourdissant » de l'Aide sociale à l'enfance. Sentiment que la Nation, appelée de ses vœux par le PR, a dû mal exister. Il y a une somme de territoires avec des réalités très différentes.

- **Retours à l'école / conséquences pour les ESSMS**

L'annonce de la réouverture de l'école le 11 mai inquiète d'ores et déjà les associations sur la gestion de ce retour à l'école et aux conséquences pour les établissements et services :

- La reprise progressive se traduit par le fait que certains des enfants hébergés vont aller à l'école et d'autres pas, ce qui nécessitera un renfort en professionnels pour accompagner les enfants (nombreux déplacements à prévoir notamment si l'école réouvre uniquement sur des demi-journées. Difficile dans un contexte d'absentéisme). Les établissements vont devoir organiser un fonctionnement avec du présentiel renforcé de professionnels en journée et l'organisation de nombreux déplacements.
- Les cas de maladies risquent de se développer tant chez les enfants, que chez les professionnels alors que le confinement avait jusqu'alors « préservé » la contagion. En l'absence de matériel le problème reste entier, il y a donc une nécessité de prévoir des modalités de prise en charge et de l'isolement des cas suspectés ou déclarés différents de ceux prévus en cas de confinement et qui pose la question des tests et du matériel encore insuffisant actuellement (cf. point 1).

- **Fourniture d'ordinateurs et actualisation de la plateforme des ordis pour nos enfants**

Beaucoup d'associations qui ont remonté leurs besoins ne les voient pas recensés sur la plateforme. Elles n'ont même pas reçu de confirmation de réception de leur inscription. En outre, il semble y avoir un décalage entre l'offre disponible des TPE/PME et la demande des associations.

- ⇒ Les demandes pourraient-elles être recensées (délai de plus de 2 semaines) ?
- ⇒ Existe-t-il des solutions alternatives envisageables au national ? Des demandes sont adressées dans le même sens aux CD.

- **DVH**

Les mesures actuelles de suspension des DVH créent des tensions vives avec les parents. La visioconférence a ses limites notamment pour les jeunes enfants.

Le ministère de la Justice dans l'ordonnance du 25 mars évoque une possibilité pour le JE d'aménager ou modifier les DVH dans l'intérêt de l'enfant. Sur le terrain, cette décision a pu être prise par des départements en urgence suite à l'annonce du confinement. Certains CD sont pour un maintien strict de cette suspension alors que des associations préconisent des adaptations.

Cette suspension devient de plus en plus difficile pour les jeunes et leurs familles. Certaines familles viennent sur les foyers de manière non autorisée. Plutôt que de risquer de voir des visites non autorisées se développer, les associations préconisent un assouplissement permettant aux familles de venir sous contrôle sanitaire. Cela devient très difficile pour les enfants. Des temps de rencontre pourraient être envisagés (des propositions ont été faites aux CD).

- ⇒ Quelles sont les recommandations du ministère en la matière ?
- ⇒ Volonté du SE de favoriser le rétablissement de certains droits de visite mais grande difficulté car nécessitera le respect des gestes barrière.

- **Anticipation des besoins pendant les vacances d'été**

Bien qu'il ne soit pas encore possible de savoir ce que seront les vacances d'été, les établissements et services alertent d'ores et déjà sur le risque que présente cette période pour les enfants et les professionnels. Il est nécessaire d'anticiper d'ores et déjà des solutions aux échelons départementaux pour permettre des solutions de répit (notamment pour les assistants familiaux) et de « départ » en vacances.

Il y a un risque de sous-effectif avec des salariés qui souhaiteront prendre des congés non-pris pendant la période de confinement.

- ⇒ Des partenariats peuvent-ils être construits avec les associations d'accueil collectif de mineurs ? Des financements CAF pourraient-ils être mobilisés pour les établissements et services de protection de l'enfance qui souhaiteraient travailler une offre de « départ en vacances » ? Des partenariats pourraient-ils être favorisés avec l'Education nationale pour permettre des séjour vacances / scolarité ?
- ⇒ Nécessité d'un travail en interministériel sur le sujet avec les cabinets de JM Blanquer et G Attal.

- **Articulation médico-social**

Des difficultés avec certaines ARS persistent concernant l'articulation médico-social, notamment concernant les réouvertures d'externats en cas de difficultés avec les enfants en situation de handicap. Beaucoup d'ARS (pas toutes) sont encore opposées à l'ouverture d'externat de manière exceptionnelle, et indiquent qu'« *une mesure d'accompagnement personnalisé peut être ainsi proposée dans des espaces extérieurs sécurisés de l'établissement ou du service médico-social. Elle est soumise à la demande préalable expresse de l'organisme gestionnaire auprès de l'ARS.* ». Il n'est actuellement pas possible d'accueillir à l'intérieur des bâtiments s'il de s'agit pas d'un séjour de répit (internat). Cette impossibilité est une importante difficulté pour les adhérents

- ⇒ Il faut assouplir ces conditions de réouverture ainsi que les délais de réouverture en cas de difficultés, certaines ARS mettent beaucoup de temps à répondre.

- **Répit et accueil familial**

A mesure que le confinement perdure, le besoin de répit est grandissant chez les assistants familiaux. Des solutions de répit pour des familles ayant des enfants en situation de handicap (création d'unités de petite taille - 4 ou 5 places) ont été trouvées pour accueillir sur des durées courtes ces enfants.

- ⇒ Cette modalité pourrait-elle être étendue/envisagée pour les familles d'enfants non-porteurs de handicap ?

- **SAAD** : L'activité reprend progressivement. Besoin d'équipement (différence de traitements entre les différents SAAD), question de la responsabilité de l'employeur.